



Mairie
18330 Neuvy-sur-Barangeon
Tél. : 02.48.52.95.20
Fax : 02.48.52.95.21
mel : mairie-neuvy-sur-
barangeon@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mil quatorze, le premier décembre, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de NEUVY-SUR-BARANGEON (Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire

Date de la Convocation du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles : 25 novembre 2014

Présents : Mmes CASSARD, DELAIGUES, LECOMTE, HENRY, CAPLAN, JAUBERT, MAILLET, THIBAUT, GAUTHIER, MILLET

Excusé : Mme SORNIN procuration à Mme MAILLET
Mme GILET procuration à Mme CASSARD

Nombre de conseillers :
en exercice : 13
présents : 10
votants : 12

Absent : M. BOUQUIN

Secrétaire de séance : Mme CAPLAN

Objet : Tarifs Tickets de cantine

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs à partir du 1^{er} janvier 2015, le prix du ticket de cantine suivant le montant du quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales.

Il sera nécessaire de fournir la notification CAF contenant le dernier quotient familial au régisseur de recettes.

A défaut de présentation du quotient familial, le tarif le plus élevé est appliqué.

Cantine	≤335 €	Entre 335 € et 581 €	Entre 582 € et 901 €	≥ 902 €
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Ticket enfant	2.10	2.60	3.20	3.30
Adulte				5.10

Vote
Pour : 11 Contre : 1 Abstention :

Acte télétransmis au représentant de l'Etat le
Numéro de certificat
Acte publié le
Acte notifié le

Fait à Neuvy-sur-Barangeon,
le 2 novembre 2014
Le Maire,
Présidente de la Caisse des Ecoles
Marie-Pierre CASSARD